



Diffamation et dénonciation calomnieuse

Par **kiki1703**, le **07/11/2008** à **16:01**

Bonjour,

je suis jeune cadre d'entreprise et un salarié a porté plainte pour harcèlement morale. aussi cette personne laisse trainer des ragots à mon égard.

j'ai contre attaqué en portant plainte pour dénonciation calomnieuse et diffamation (plainte contre X sur conseil d'un avocat).

je viens d'apprendre que sa plainte est classée sans suite, la mienne aussi.

que puis-je faire pour que le préjudice moral, ma crédibilité face a mes équipe soit reconnue? je précise avoir des témoignages en ma faveur et un certificat médical.

je souhaite que cette personne ne s'en sorte pas vainqueur et sache qu'il existe un droit français et que l'on ne porte pas plainte à tort et à travers, en colportant de fausses infos.

merci pour les témoignages et éventuelles aides.

kiki